



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maekelbergh,
Conseillers ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteren, Martine Spitaels, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 17.04.18

#Objet : Interpellation de Martine Payfa concernant le chantier Archiducs Sud.#

Séance publique

Dans le cadre des travaux de la construction d'Archiducs/Sud entamés en octobre 2017, un permis d'environnement Classe 3 a été délivré très tardivement, à la date du 15 janvier 2018, soit 3 mois après le début du chantier...Pourquoi ce retard?

De nombreux riverains subissent apparemment des nuisances liées à ce chantier et constatent le non-respect, par l'entreprise In Advance, des dispositions inscrites dans le permis d'environnement.

Le non-respect des horaires a été signalé de nombreuses fois à la commune, à la police et à l'entreprise.

1. **En ce qui concerne précisément ces horaires**, ceux-ci prévoient la fourchette de 7 à 19H. L'affichage de ces horaires est prévu dans la réglementation de chantier: peut-on savoir l'emplacement précis de celui-ci?
2. Il semblerait que les travaux démarrent le matin entre 6 et 6H30...Pouvez-vous nous dire si la commune et plus particulièrement le fonctionnaire communal responsable du suivi du chantier a fait le même constat et a réagi auprès de l'entreprise concertée?
3. **En ce qui concerne les nuisances sonores**: malgré l'installation de boîtes électriques, un groupe électrogène cause, apparemment, pas mal de soucis au voisinage. Il est prévu dans la rubrique 28 du permis d'environnement, « qu'en cas de nuisance sonore avérée envers les riverains, il sera demandé de renforcer l'insonorisation » Pouvez-vous nous informer si, d'une part, la plaque signalétique obligatoire indiquant de manière visible et indélébile la puissance acoustique en décibels a bien été contrôlée et si, d'autre part, la commune a demandé à l'entreprise de renforcer l'insonorisation suite aux plaintes des riverains?
4. Et, enfin, **en ce qui concerne la sécurisation des lieux**, est-il apposé aux abords du chantier une plaque signalant la sortie des camions qui, d'ailleurs, empruntent très fréquemment et sans scrupule, d'autres voiries que l'av des Tritomas seule voie d'accès autorisée dans le permis?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 avril 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze